

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021**  
**DÉLIBÉRATION N° 2021-58**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 10**

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 4 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : LATIL Jessica à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

**Secrétaire de séance** : BOISSET André

**Objet** : BUDGET EAU POTABLE. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2021, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Eau Potable de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	011 6063	Fournitures entretien et petit équipement		0.08 €
Dépenses fonctionnement	023 023	Virement à la section d'investissement	0.08 €	
Recettes investissement	021 031	Virement de la section d'exploitation	0.08 €	
Dépenses investissement	20 203 18002	Installation, matériel et outillage technique	0.08 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	0.08 €	0.08 €
	Réduction		0.08 €
Recettes	Ouverture	0.08 €	
	Réduction		
<b>Equilibre :</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Approuve** l'exposé du Maire.

**Accepte** cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
Le Maire  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

